Rapport ministériel sur le rendement

Greffe du Tribunal de la concurrence

2013-2014

L'honorable James Moore, C.P., député
Ministre de l'Industrie

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représentée par le Ministre de l'Industrie Canada, 2014

N° de cat. Iu50-1/2014F-PDF
ISSN 2368-2779

Ce document est disponible sur le site Web du Tribunal de la concurrence.[1]

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Table des matières

Avant-propos iii

Message du ministre 1

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation 3

- Profil de l'organisation 3
- Contexte organisationnel 4
- Dépenses réelles 8
- Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental 9
- Tendances relatives aux dépenses du ministère 10
- Budget des dépenses par crédit voté 10

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique 11

- Résultat stratégique : Audiences accessibles, équitables, transparentes et efficaces liés au mandat du Tribunal 11
- Programme 1.1 : Traitement des demandes 11
- Services internes 14

Section III : Renseignements supplémentaires 15

- Faits saillants des états financiers 15
- États financiers 16
- Tableau de renseignements supplémentaires 16
- Dépenses fiscales et évaluations 17

Section IV : Coordonnées de l'organisation 19

Annexe : Définitions 21

Notes de fin de document 24

Avant-propos

Le rapport ministériel sur le rendement fait partie de la série de documents budgétaires. Ces documents appuient les lois de crédits, qui précisent les montants pouvant être dépensés par le gouvernement et à quelles fins générales. Les documents budgétaires comptent trois parties.

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales.

Partie II – Le budget principal des dépenses décrit les ressources financières requises au prochain exercice pour chaque ministère, organisme et société d'État.

Partie III – Les plans de dépenses des ministères sont constitués de deux documents. Le rapport sur les plans et les priorités (RPP) est un plan de dépenses établi par chaque ministère et organisme qui reçoit des crédits parlementaires (à l'exception des sociétés d'État). Ce rapport présente des renseignements détaillés, pour une période de trois ans commençant à l'exercice indiqué dans le titre du rapport, sur les priorités, les résultats stratégiques, les programmes, les résultats attendus et les ressources connexes requises. Le Rapport ministériel sur le rendement (RMR) dresse un bilan du rendement réel obtenu par chaque ministère et organisme au cours du plus récent exercice terminé, en fonction des plans, des priorités et des résultats attendus énoncés dans son propre RPP. Le RMR informe les parlementaires et la population des résultats obtenus par les organisations pour les Canadiens.

Le budget supplémentaire des dépenses renferme en outre des renseignements sur les besoins relatifs aux dépenses qui n'étaient pas suffisamment définis pour être inclus dans le budget principal des dépenses ou qui ont ultérieurement été précisés afin de rendre compte de l'évolution de programmes et de services donnés.

L'information financière présentée dans le RMR provient directement des autorisations décrites dans le budget principal des dépenses et des renseignements fournis dans le RPP sur les dépenses prévues. Cette information financière correspond à celle fournie dans les Comptes publics du Canada. Ceux-ci renferment l'État consolidé de la situation financière, l'État consolidé des résultats et du déficit accumulé, l'État consolidé de la variation de la dette nette et l'État consolidé des flux de trésorerie du gouvernement du Canada, de même que des renseignements détaillés des opérations financières ventilés par portefeuille ministériel pour un exercice donné. Deux types d'information financière présentée dans le RMR proviennent des Comptes publics du Canada : les autorisations budgétaires disponibles pour emploi au nouvel exercice par une organisation qui reçoit des crédits parlementaires, et les autorisations utilisées lors de cet exercice. Ces dernières autorisations correspondent aux dépenses réelles décrites dans le RMR.

La *Politique sur la structure de la gestion, des ressources et des résultats* du Conseil du Trésor favorise une plus grande concordance de l'information sur le rendement présentée dans les RMR, les autres documents budgétaires et les Comptes publics du Canada. Pour les organisations qui reçoivent des crédits parlementaires, la Politique définit l'architecture d'alignement des programmes comme une structure par rapport à laquelle l'information sur le rendement financier et non financier est fournie aux fins des documents budgétaires et des rapports au Parlement. Peu importe si l'organisation présente l'information dans le budget principal des dépenses, le RPP, le RMR ou les Comptes publics du Canada, la même structure est utilisée.

Dans le but de mieux appuyer les décisions sur les crédits, un certain nombre de changements ont été apportés aux RMR en 2013-2014. Le RMR présente maintenant les renseignements sur les finances, les ressources humaines et le rendement dans la section II, au niveau le plus bas de l'architecture d'alignement des programmes, le cas échéant.

Le format et la terminologie du RMR ont également été modifiés afin de le rendre plus clair et cohérent et de mettre davantage l'accent sur l'information du budget des dépenses et des Comptes publics. De plus, l'information ministérielle concernant la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) a été regroupée dans un nouveau tableau de renseignements supplémentaires qui sera affiché sur le site Web du ministère. Ce tableau comprend tous les éléments de la Stratégie qui étaient auparavant fournis dans les RMR et les sites Web ministériels, y compris les rapports sur l'écologisation des opérations gouvernementales et les évaluations environnementales stratégiques. La section III du rapport fournira un lien vers le nouveau tableau dans le site Web du ministère. Enfin, les définitions des termes utilisés sont maintenant fournies en annexe.

Message du ministre

Je suis heureux de présenter ce rapport sur les activités clés du portefeuille de l'Industrie en 2013-2014.

Au nombre de nos plus importantes réalisations au cours de cette période, nous avons apporté un soutien à l'innovation en entreprise, renforcé les investissements du secteur privé dans la création d'emplois, et favorisé l'établissement de partenariats durables avec le milieu de la recherche.

En 2013-2014, le Tribunal de la concurrence a continué à exercer son rôle judiciaire et a principalement traité des dossiers liés à des pratiques restrictives de commerce. Les décisions qui seront rendues dans ces cas pourraient avoir des répercussions sur certains secteurs économiques comme le marché canadien de l'immobilier, l'industrie du chauffe-eau et le marché du livre numérique. Les décisions du Tribunal de la concurrence peuvent influer à la fois sur les commerçants et sur les consommateurs canadiens.

Ensemble, Industrie Canada et ses partenaires du Portefeuille continueront à améliorer la compétitivité et la rentabilité, et à contribuer à la création d'emplois afin de renforcer l'économie canadienne et de respecter l'engagement du gouvernement à générer des emplois et de la croissance.

C'est avec plaisir que je présente le *Rapport ministériel sur le rendement* du Tribunal de la concurrence pour l'exercice 2013-2014.

Le ministre de l'Industrie,

James Moore

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

Profil de l'organisation

Ministre de tutelle : L'honorable James Moore

Premier dirigeant : Raynald Chartrand

Portefeuille ministériel : Industrie Canada

Instruments habilitants : 1986

Année d'incorporation ou de création : la *Loi sur la concurrence*, (L.R.C. 1985, ch. C-34), trouvé sur le site Web du Département de la Justice.[ii]

Autre : Dans le *plan d'action économique du Canada de 2014*, le gouvernement a annoncé son intention de créer le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs (SCDATA). Ce nouveau ministère qui regroupe les opérations de plusieurs tribunaux administratifs fournira des services de soutien au Tribunal de la concurrence (le Tribunal). Le Tribunal conservera ses pouvoirs judiciaires, tandis que le Greffe du Tribunal de la concurrence transférera toutes les ressources humaines et financières au SCDATA. La *Loi no 1 sur le plan d'action économique de 2014* a reçu la sanction royale le 19 juin 2014. En conséquence, le SCDATA devrait prendre effet le 1er novembre 2014.

Contexte organisationnel

Raison d'être

Le Tribunal de la concurrence, établi en 1986, est un tribunal quasi judiciaire indépendant constitué sous le régime de la *Loi sur le Tribunal de la concurrence* en vue d'entendre les demandes soumises par le Commissaire de la concurrence ou par une partie privée, selon les circonstances, en vertu des différentes parties de la *Loi sur la concurrence*. Cette loi a pour objet de préserver et de favoriser la concurrence au Canada. Le Tribunal entend les demandes relatives aux pratiques commerciales trompeuses, telles que la publicité trompeuse, fondées sur la partie VII.1 de la *Loi sur la concurrence*. Le Tribunal a également compétence pour entendre les renvois ainsi que les demandes présentées sous le régime de la partie VIII, qui traite des pratiques restrictives du commerce, telles que l'exclusivité.

Responsabilités

Depuis sa création, le Tribunal a été saisi d'affaires concernant les fusions, l'abus de position dominante et différentes pratiques commerciales mettant en cause des intervenants clés de plusieurs industries. Parmi les milieux de l'industrie concernés, mentionnons les magasins de meubles, les importateurs de tuyaux en fonte, les systèmes de réservation informatisés des compagnies aériennes, les journaux communautaires, l'aspartame, l'élimination des déchets, les pièces d'automobiles, les produits d'amaigrissement, les économiseurs de carburant, les produits d'entretien du foyer, les services bancaires et les services de carte de crédit, les produits de volaille, les services de gestion de carrière et les services de courtage immobilier.

La *Loi sur le Tribunal de concurrence* pourvoit à l'organisation administrative des travaux du Tribunal par l'intermédiaire du Greffe du Tribunal de la concurrence. Le Greffe du Tribunal de la concurrence est désigné comme étant un ministère à l'annexe I.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et à ce titre, il doit adhérer aux politiques fédérales en matière d'administration publique, notamment celle concernant la préparation du présent *Rapport ministériel sur le rendement*. Ce rapport porte sur les activités du Greffe en appui à la gestion du Tribunal et à ses délibérations, et non sur les affaires dont le Tribunal est saisi.

Le Greffe du Tribunal de la concurrence participe à tous les aspects des travaux du Tribunal et s'assure que celui-ci puisse tenir des audiences partout au Canada, selon les besoins. Le Greffe est le lieu de dépôt des demandes, des consentements et des documents, de même que le lieu de délivrance des documents et des ordonnances pour toutes les affaires instruites par le Tribunal. Le siège du Greffe du Tribunal de la concurrence est situé dans la région de la capitale nationale.

Résultat stratégique et architecture d'alignement des programmes

1. Résultat stratégique : Audiences accessibles, équitables, transparentes et efficaces liés au mandat du Tribunal.

1.1 Programme : Traitement des demandes

Services internes

Priorités organisationnelles

Priorités organisationnelles

Priorité	Type[1]	Résultat stratégique
Appuyer la tenue d'audiences électroniques de toutes les affaires dont est saisi le Tribunal	Déjà établie	Audiences accessibles, équitables, transparentes et efficaces liés au mandat du Tribunal.
Sommaire des progrès		
Quels progrès ont été réalisés à l'égard de cette priorité? Le Tribunal de la concurrence tient maintenant ses audiences sur le fond par voie électronique. Les commentaires formulés à ce sujet par des membres du Tribunal ont généré un certain intérêt chez des juges de la Cour fédérale, ce qui a poussé le Greffe à soutenir un projet-pilote relativement à l'audience électronique d'une cause jugée par la Cour fédérale.		

Priorité	Type	Résultat stratégique
Formation continue pour les membres du Tribunal	Permanente	Audiences accessibles, équitables, transparentes et efficaces liés au mandat du Tribunal.
Sommaire des progrès		
Quels progrès ont été réalisés à l'égard de cette priorité? La rédaction des décisions pour certaines causes complexes jugées au cours de l'exercice financier précédent s'est poursuivie jusqu'en 2013-2014. Par conséquent, la réunion annuelle du Tribunal a été reportée, pour permettre à ses membres de se concentrer sur la publication des décisions.		

1. Les différents types de priorités sont les suivants : priorité déjà établie – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; priorité permanente – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; priorité nouvelle – établie au cours de l'exercice visé dans le RPP ou le RMR. Si un autre type de priorité propre au ministère est présenté, il faut en expliquer la signification.

Priorité	Type	Résultat stratégique
Évaluer comment le Greffe pourrait appuyer le Tribunal de façon plus efficiente	Nouvelle	Audiences accessibles, équitables, transparentes et efficaces liés au mandat du Tribunal.
Sommaire des progrès		
Quels progrès ont été réalisés à l'égard de cette priorité? Le gouvernement fédéral a annoncé, dans le budget fédéral de 2014, la création du Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs (SCDATA), un nouvel organisme chargé de fournir du soutien administratif à 12 tribunaux, y compris le Tribunal de la concurrence. Tous les employés du Greffe du Tribunal de la concurrence seront mutés au SCDATA, qui devrait être officiellement établi à l'automne 2014. Le Greffe a participé activement à des groupes de travail travaillant à la planification et à la création du SCDATA.		

Priorité	Type	Résultat stratégique
Établir des partenariats avec d'autres organisations pour offrir au personnel des occasions d'apprentissage	Permanente	Audiences accessibles, équitables, transparentes et efficaces liés au mandat du Tribunal.
Sommaire des progrès		
Quels progrès ont été réalisés à l'égard de cette priorité? L'expérience antérieure du Greffe d'offrir des occasions d'apprentissage au personnel avec d'autres organisations a été avantageuse pour les employés intéressés et pour le Greffe. Au cours de l'année, le nombre de ressources est resté conforme à la charge de travail associée au maintien du niveau de service du Tribunal. Toutes les personnes employées par le Greffe en mars 2014 étaient partagées avec d'autres organisations.		

Analyse des risques

Principaux risques

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Le Greffe est aux prises avec une difficulté majeure et permanente sur le plan de la planification en ce sens que la seule fonction du Tribunal consiste à régler les affaires dont il est saisi. Ses activités sont donc déterminées	Le Greffe doit toujours être prêt à soutenir le travail du Tribunal. Le partage de ressources avec d'autres organisations a permis au Greffe de s'assurer d'avoir accès au niveau de ressources nécessaire pour prendre en main	• Traitement des demandes

par la demande externe à laquelle il ne peut que réagir, sans possibilité de planification.	une charge de travail variable. Ce risque avait été défini dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2013-2014, et la marche à suivre prévue pour atténuer le risque a été suivie tout au long de l'année.	
Le recours aux audiences électroniques dans la presque totalité des causes exige des membres du Tribunal et du personnel qu'ils soient familiarisés avec la technologie utilisée pendant les audiences.	Aucune audience sur le fond d'une cause n'a eu lieu au cours de l'exercice financier, mais le Greffe a continué de s'appuyer sur la rétroaction positive reçue des membres du Tribunal au sujet du projet des audiences électroniques et a travaillé à un projet-pilote à la Cour fédérale. Ce risque avait été défini dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2013-2014.	• Traitement des demandes
Une micro-organisation comme le Greffe ne peut offrir que quelques occasions de perfectionnement professionnel à son personnel.	Au moment de la création du Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs, à l'automne 2014, les employés du Greffe deviendront membres d'une organisation plus grande et auront ainsi accès à davantage de possibilités. Ce risque avait été défini dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2013-2014.	• Traitement des demandes • Services internes

Le nombre des demandes dont le Tribunal est saisi dépend de la politique d'application de la loi adoptée par le Bureau de la Concurrence et du nombre de demandes déposées par des particuliers ou des sociétés en vertu des dispositions sur l'accès privé de la *Loi sur la concurrence*. La mise en commun des ressources avec d'autres organisations s'est révélée efficace pour s'assurer que les ressources du Greffe soient variables et disponibles de manière à appuyer le Tribunal dans la réalisation de son mandat.

Dépenses réelles

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)
2 331 323	2 441 705	2 417 481	1 155 423	(1 286 282)

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

Prévu 2013-2014	Actuel 2013-2014	Écart (réel moins prévu) 2013-2014
10	5,25	4,75

Sommaire du rendement budgétaire pour le résultat stratégique et les programmes (dollars)

Résultat stratégique, programmes et Services internes	Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2011-2012
Résultat stratégique : Audiences accessibles, équitables, transparentes et efficaces liés au mandat du Tribunal.								
Traitement des demandes	1 631 926	1 709 194	1 718 230	1 639 322	1 729 459	848 462	1 353 452	1 019 714
Total partiel	1 631 926	1 709 194	1 718 230	1 639 322	1 729 459	848 462	1 353 452	1 019 714
Services internes Total partiel	699 397	732 511	736 384	702 567	688 022	306 961	383 360	568 982
Total	2 331 323	2 441 705	2 454 614	2 341 889	2 417 481	1 155 423	1 736 812	1 588 696

L'écart entre les dépenses prévues pour l'exercice et les dépenses réelles est principalement attribuable aux causes du Tribunal laissées en suspens jusqu'à l'annonce de décisions prises par la Cour d'appel fédérale et la Cour suprême du Canada. Bien que les dépenses de programme soient actuellement inférieures à la prévision, des dépenses additionnelles pourraient être engagées plus tard, si les décisions des tribunaux supérieurs mènent à un nouvel examen de certaines décisions du Tribunal.

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

Harmonisation des dépenses réelles pour 2013-2014 avec le cadre pangouvernemental[iii] (dollars)

Résultat stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses réelles 2013-2014
Audiences accessibles, équitables, transparentes et efficaces liés au mandat du Tribunal	Traitement des demandes	Affaires économiques	Un marché équitable et sécurisé	848 462

Total des dépenses par secteur de dépenses (dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues	Total des dépenses réelles
Affaires économiques	1 758 980	848 462
Affaires sociales	0	0
Affaires internationales	0	0
Affaires gouvernementales	0	0

Tendances relatives aux dépenses du ministère

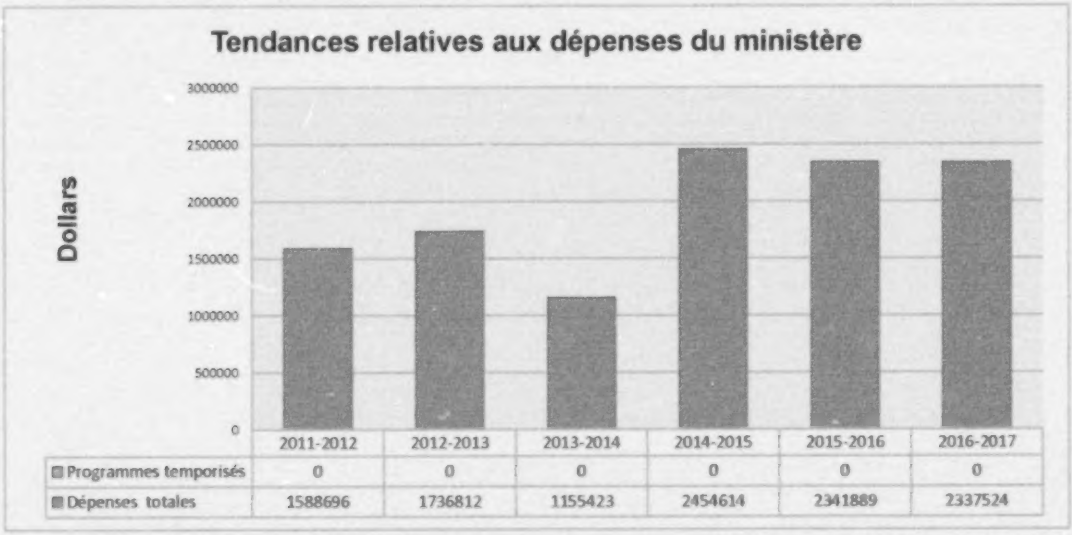

Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements au sujet des crédits votés et des dépenses législatives du Greffe du Tribunal de la concurrence, veuillez consulter les *Comptes publics du Canada 2014* sur le site Web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.[iv]

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique : Audiences accessibles, équitables, transparentes et efficaces liés au mandat du Tribunal.

Programme 1.1 : Traitement des demandes

Description

La principale activité de programme du Greffe du Tribunal de la concurrence consiste à traiter les dossiers en offrant au public un accès efficace aux documents et aux décisions y afférents, ainsi que des services de soutien adéquats relativement à la tenue des audiences.

Le Tribunal entend les demandes, et le Greffe gère tous les documents relatifs aux demandes entendues par le Tribunal en application de la partie VII.1 (qui porte entre autres sur les Pratiques commerciales trompeuses) et de la partie VIII (Pratiques restrictives du commerce) de la *Loi sur la concurrence*.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
1 631 926	1 709 194	1 729 459	848 462	(860 732)

Ressources humaines (Équivalents temps plein [ETP])

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
6,5	3,25	3,25

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Services d'archives opportuns assurant au public un accès efficace aux dossiers et décisions	Pourcentage de dossiers non-confidentiels et des décisions affichés sur le site Web dans un délai de 48h suivant leur dépôt	90%	Tous les documents (100 %) ont été affichés dans un délai de 24 heures suivant leur dépôt lorsque nous avions reçu une

			confirmation que les documents ne renferment pas des renseignements confidentiels.
Documents traités dans les délais prescrits	Documents traités dans les délais prescrits	100%	Les *Règles du Tribunal de la concurrence*[v] en vigueur ont été établies il y a déjà un certain temps et il n'y a eu aucun roulement de personnel au Greffe cette année; par conséquent, tous les documents (100 %) ont été traités dans les délais prescrits.
Accès efficace aux audiences électronique relatives aux demandes	Pourcentage de documents déposés par voie électronique du système	50%	À la suite de l'avis à l'intention de la profession selon lequel le Tribunal tiendrait des audiences électroniques, le système de dépôt électronique a été utilisé davantage que les courriels. Plus de 60 % des documents déposés en vue des audiences de grande envergure ont été déposés à l'aide du système de dépôt électronique.

Analyse du rendement et leçons retenues

Le nombre de demandes déposées cette année a légèrement augmenté en raison du dépôt d'un certain nombre de consentements auprès du Tribunal. Il est prévu que quatre audiences complexes seront tenues en 2015, donc les dépenses réelles inférieures aux dépenses prévues pour 2013-2014 seront compensées au prochain exercice par des dépenses plus élevées. Le Greffe ne peut que réagir au processus décisionnel et offrir le soutien nécessaire lorsque les causes sont prêtes à être jugées.

Nombre de demandes

	2013-2014	2012-2013
Nombre de demandes déposées	**11**	5
Nombre de demandes traitées	**11**	6
Nombre de demandes non-complétées, déposées lors de l'exercice précédent	**4**	4
Nombre de décisions rendues	**14**	21

Services internes

Description

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
699 397	732 511	688 022	306 961	(381 061)

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
3,5	2	1,5

Analyse du rendement et leçons retenue

Le roulement du personnel a encore été faible cette année. Cette situation a continué de se traduire par une meilleure continuité des opérations, en plus de procurer aux employés des occasions d'avancement et la possibilité d'offrir leurs services à d'autres organisations. Dans le cadre de la création du Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs, le Greffe sera fusionné avec 12 autres tribunaux pour constituer un nouvel organisme, ce qui contribuera au maintien d'un effectif bien formé en permettant d'offrir aux employés des occasions d'affectations visant le perfectionnement.

Section III : Renseignements supplémentaires

Faits saillants des états financiers

Greffe du Tribunal de la concurrence
État condensé des opérations et de la situation financière nette ministérielle (non audité)8

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014
(dollars)

	Résultats attendus 2013-2014	Résultats réels 2013-2014	Résultats réels 2012-2013	Écart (résultats réels 2013-2014 moins résultats attendus 2013-2014)	Écart (résultats réels 2013-2014 moins résultats réels 2012-2013)
Total des charges	3 192 741	1 784 652	2 484 225	(1 408 089)	(699 573)
Total des revenus	0	0	0	0	0
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	3 192 741	1 784 652	2 484 225	(1 408 089)	(699 573)
Situation financière nette du ministère	(46 498)	3 210	(36 900)	49 708	40 200

Greffe du Tribunal de la concurrence
État condensé de la situation financière (non audité)
Au 31 mars 2014
(dollars)

	2013-2014	2012-2013	Écart (2013-2014 moins 2012-2013)
Total des passifs nets	117 319	238 569	(121 250)
Total des actifs financiers nets	43 613	77 068	(33 455)
Dette nette du ministère	73 705	161 501	(87 796)

Total des actifs non financiers	76 915	124 511	(47 596)
Situation financière nette du ministère	3 210	(36 990)	40 200

L'écart entre les dépenses réelles effectuées en 2012-2013 et en 2013-2014 est attribuable aux dépenses directes au titre des audiences tenues par le Tribunal. En 2012-2013, le Greffe a dû affecter beaucoup de ressources à deux audiences d'importance majeure, tandis qu'en 2013-2014, beaucoup moins de jours ont été consacrés à des audiences. L'écart entre les dépenses prévues pour l'exercice et les dépenses réelles est principalement attribuable aux audiences du Tribunal laissées en suspens jusqu'à l'annonce de décisions prises par la Cour d'appel fédérale et la Cour suprême du Canada. Les dépenses qui sont associées à ces causes seront engagées en 2014-2015 plutôt qu'en 2013-2014.

États financiers

Les états financiers du Greffe du Tribunal de la concurrence sont affichés sur le site Web du Tribunal.[i]

Tableau de renseignements supplémentaires

Le tableau de renseignements supplémentaires énuméré dans le *Rapport ministériel sur le rendement 2013-2014* se trouve sur le site Web du Greffe du Tribunal de la concurrence.[i]

- Vérifications internes et évaluations

Titre de l'évaluation	Programme	État	Date d'achèvement
Audit des contrôles de base	Gestion financières	Complétée	Juin 2014

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée *Dépenses fiscales et évaluations*.[vi] Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

Tribunal de la concurrence
Édifice Thomas D'Arcy McGee
90, rue Sparks, bureau 600
Ottawa (Ontario) K1P 5B4
Web: http://www.ct-tc.gc.ca[i]

Annexe : Définitions

architecture d'alignement des programmes : Répertoire structuré de tous les programmes d'un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

cadre pangouvernemental : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

cible : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit : Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et les paiements à des sociétés d'État.

dépenses non budgétaires : Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues : En ce qui a trait aux RPP et aux RMR, les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1er février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

équivalent temps plein : Mesure utilisée pour déterminer dans quelle mesure un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de rendement : Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

plan : Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

priorité : Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

programme : Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

programme temporisé : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Ce programme est aussi appelé programme à durée temporaire ou programme à élimination graduelle. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

rapport ministériel sur le rendement : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

rapport sur les plans et les priorités : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement chaque printemps.

production de rapports sur le rendement : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

rendement : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats ses comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

résultat : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat stratégique: Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

résultats du gouvernement du Canada : Ensemble de 16 objectifs de haut niveau établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés selon 4 secteurs de dépenses : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats : Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes de fin de document

i. Site Web du Tribunal de la concurrence, http://www.ct-tc.gc.ca
ii. *Loi sur le Tribunal de la concurrence*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-36.4/
iii. Cadre pangouvernemental, http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx
iv. *Comptes publics du Canada 2014*, http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html
v. *Règles du Tribunal de la concurrence*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2008-141/index.html
vi. *Dépenses fiscales et évaluations*, http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp